



Déclaration liminaire de la CGT Comité Technique Local du 22/06/22

Giflé, défait, humilié, tel est l'état du parti du Président-Monarque Macron au sortir de ces élections législatives du 19/06/22. Incapable d'obtenir une majorité absolue, la gouvernance de ce quinquennat s'annonce pour les inféodés de la Macronie aussi difficile que périlleuse. Si le taux élevé de l'abstention avec près de 54 % constitue une véritable démonstration de défiance à l'égard des politiques que nul ne semble entendre jusqu'à présent, la faillite du pouvoir actuel s'exprime par le nombre inédit de sièges de députés remporté par l'extrême droite : 89 ! Soit 10 fois plus de sièges que lors de la précédente mandature ! A trop vouloir construire sa victoire personnelle en se retranchant opportunément derrière un front républicain que l'on a soit même allégrement fissuré, voilà le résultat !

Exit, Castaner, le patron-bringueur des députés LREM à l'assemblée nationale !

Récusé, Ferrand, le président de l'assemblée nationale, mis en examen et blanchi pour prescription !

Recyclée, De Montchalin, Ministre fraîchement convertie à la transition écologique !

Balayée, Maracineanu, ex-Ministre des sports et des dispendieux jeux olympiques Paris 2024 et qui plus par Rachel Keke, femme de chambre de profession et déléguée CGT !

Réforme des retraites au pas cadencé, suppression de la contribution à l'audiovisuel public, asphyxie du système public de santé, mise à mal du système public d'éducation, aggravation du démantèlement de tous les services publics dont celui afférent aux finances publiques, écologie en mode saupoudrage, primes aux acteurs de l'évasion fiscale, satisfaction des actionnaires, des assureurs privés, des lobbyistes de tout poil,..., le persifleur Président, devra composer avec les aléas posés par cette majorité de fortune pour mettre en œuvre ses sinistres projets.

En matière de pouvoir d'achat, le gouvernement *Borne I* avait annoncé une série de mesurette pour contrer l'inflation galopante. L'endettement des ménages devient préoccupant pour nombre d'entre eux. Les incidents de remboursement de crédits ont grimpé de 10 % en 1 an et peuvent concerner tout type de prêt : consommation, achat voiture, immobilier,...

Entre avril 2021 et avril 2022, les coûts de l'énergie ont augmenté de 84 % s'agissant des combustibles liquides, de 43 % pour le gazole et de 41 % pour le gaz ! Après une lère augmentation de 4 % au 1^{er} février 2022, une nouvelle hausse du prix de l'électricité serait déjà prévue dans le courant de cet été ! Inutile d'insister sur l'inflation qui touche les denrées alimentaires parmi les plus élémentaires : les profiteurs de guerre se gavent de spéculations, s'enrichissent toujours aux dépens des populations les plus fragiles.

S'agissant des agents de la Fonction Publique dont le point d'indice demeure bloqué depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} janvier 2000 s'établit à 25,2 % (hors tabac) rapportée à 15.1 % depuis le 1^{er} juillet 2010 (hors tabac).

Le préjudice salarial supporté par les agents de la Fonction Publique a été calculé comme suit :

- Grille type pour un agent de catégorie C : la perte mensuelle pour un agent administratif principal de 2ème classe (fin de grade) est estimée à **495€** !
- Grille type pour un agent de catégorie B : la perte mensuelle pour un contrôleur de 1ère classe (fin de grade) est estimée à **630€** !
- Grille type pour un agent de catégorie A : la perte mensuelle pour un inspecteur (fin de grade) est estimée à **794€** !
- Catégorie A+ : la perte mensuelle pour un administrateur hors classe est estimée à **1325€** !

Les chiffres sont à ce point incontestable que le gouvernement devrait répondre instamment à cette urgence salariale !

Mais à cette évidence et à l'impératif social, nul n'est tenu et encore moins le ministre de l'économie B. Le Maire lequel vient d'indiquer prévoir 40 milliards d'économies sur l'ensemble du nouveau quinquennat répartis ainsi :

- 10 milliards économisés dans le cadre de la réforme des retraites
- 10 milliards économisés sur le budget des collectivités locales
- 20 milliards économisés sur le budget de l'État

La condamnation de Mc Donald's à verser au fisc français une amende record de 1,25 milliard d'euros pour fraude fiscale, loin de suffire, illustre néanmoins la nécessité de disposer de services de contrôle fiscal efficaces. A noter que le parquet national financier et Mc Donald's ont opté pour la procédure de convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) introduite dans la législation française en 2016. Mc Donald's a plaidé coupable et a donc reconnu officiellement avoir fraudé le fisc français et donc lésé tous ses salariés, privés de leur part de participation aux bénéfices.

Pour en revenir à la DGFIP, l'observatoire interne 2022 fait ressortir les éléments suivants :

- 62 % des personnes ayant répondu se déclarent pessimistes quant à leur avenir au sein de leur direction
- 51 % d'entre eux indique que leur motivation au travail diminue
- 56 % d'entre eux estime trop rapide le rythme des changements au sein de leur direction quand 63 % juge que ces évolutions ne vont pas dans le bon sens
- dans ce contexte de restructurations incessantes, le rôle des managers semble également poser question :

- 42 % des personnes interrogées déplore un manque d'investissement de leur responsable s'agissant du développement des compétences des agents
- 46 % regrette une carence de communication quant à l'appréciation de leur qualité et de leur efficacité
- 60 % des agents estime ne pas se sentir accompagné dans leur parcours professionnel
- 67 % exprime leur insatisfaction en matière de possibilités d'avancement et/ou de promotion

- Enfin , pour 46 % des agents, la charge de travail (souvent en augmentation par ailleurs) n'est, selon eux, pas correctement répartie au sein de leur service

D'une année à l'autre, les résultats se confirment et aucune amélioration notable ne peut être décemment portée au crédit de la DGFIP.

En réponse au déficit d'agents supportés par les DDFIP, la politique de recrutement de contractuels se poursuit inexorablement :

Ainsi, à la 1ère vague de 180 postes de contractuels enregistrée début 2022 (15A, 56B et 109C dont 1C à la DDFIP Vosges) vient s'ajouter une 2ème campagne de recrutement de 702 postes (46A, 148B et 508C dont 3C à la DDFIP Vosges).

En outre, des CDD d'une durée d'1 an devraient être proposés à 200 contractuels de catégorie B.

Le contractuel confirme son statut de variable d'ajustement, bien utile aux directions locales laissées libres de recruter qui se présente à elles et où celles-ci l'estiment nécessaire. Les mouvements de mutations tant nationaux que locaux, marginalisés, hors de tout contrôle sinon statistique, se resserrent année après année. Les perspectives de mutations s'assombrissent pour les agents, en même temps que disparaissent les structures d'accueil, les garanties de gestion, les informations dispensées par une action sociale désormais pilotée par région,...

Et sinon, la DGFIP poursuit sa mue numérique. Au titre des projets financés par le Fonds pour la Transformation de l'Action Publique figure le « Foncier Innovant » qui entend valoriser les données foncières en recourant à l'intelligence artificielle et au datamining pour automatiser notamment la mise à jour du plan cadastral. Après Accenture, Capgemini, les dizaines de millions d'euros de contrat agitées par l'administration ont évidemment séduit Google. Le marché des données foncières, fiscales et topographiques attire toutes les sociétés privées avides de se repaître d'argent public. Pour parvenir à ses fins, la DGFIP sait bien fermer les yeux sur l'intégrité fiscale de ses partenaires... Mais pourquoi agir autrement quand la démonstration vient du plus haut niveau de l'État avec les fortunes versées au cabinet Mc Kinsey ?

Le « Foncier Innovant », belle expression pour justifier des économies de personnels estimées à 11.9 M€/an (soit la suppression de 300 ETP : 210 B et 90 C). Et qu'importe la qualité des travaux réalisés par l'intelligence artificielle pourvu que les interventions humaines (le capital humain et les compétences humaines) soit réduites au minimum ! Pour travestir la réalité de cette opération, il suffira d'évoquer une « modernisation des travaux topographiques » et pourquoi ne pas engager les agents dans un cycle de réflexion, un grand remue-méninges par exemple pour les associer aux prochaines restructurations ?

Au détour d'un article publié sur la plateforme « Géofoncier », on découvre que la Représentation Parcellaire Cadastre Unique bouge encore. Mieux que cela d'ailleurs, puisque l'on y apprend qu'une énième convention a été signée le 17 mai 2022 entre l'IGN et la SAS Géofoncier pour poursuivre cette opération débutée... en 2015. Quid de la DGFIP ? Notons au passage que l'affirmation selon laquelle la RPCU vise à terme à devenir le modèle unique du plan cadastral français mettant fin à la coexistence des deux représentations cadastrales, celle de la DGFIP et celle de l'IGN est abusive.

L'ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010 stipule :

« En matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti, le plan cadastral est la donnée de référence ».

Répéter une chose fausse ne lui confère jamais le caractère d'authenticité ni de vérité.

Et le Directeur Général M. Fournel de nous afficher à l'envi sur Ulysse ses préoccupations constantes en matière de maîtrises des risques professionnels : « Protéger votre santé physique et mentale est un impératif ».

Malheureusement, cette déclaration ne résiste pas à l'épreuve des faits et décisions supportés dans les directions locales.

Répéter une chose (fausse) ne lui confère jamais le caractère d'authenticité ni de vérité.

L'externalisation de certaines missions, les attaques portées contre les garanties des agents, la perte de sens du travail résultant de l'accent mis sur le rendement plutôt que sur la qualité, la notion de service rendu au public effacé derrière des considérations de rentabilité,..., et la cohabitation d'agents sous statut public avec des agents enrôlés sous contrat ont fortement entamé l'attractivité de la DGFIP. L'enquête d'intention réalisée dans le cadre du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP révèle qu'1/4 seulement des agents rattachés au Ministère de la Transition Écologique

et de la Cohésion des Territoires (24%) souhaite candidater au sein de notre administration !

Il faudra bien plus que des déclarations d'intention pour inverser cette sinistre tendance et redonner un sentiment de confiance aux agents, rétablir un lien, inspirer un respect que l'on souhaite mutuel.